
Programme de formation

Gérer un dégât des eaux en gestion locative

Domaine : Gestion immobilière

Durée : 7h

Public : Agent immobilier, chargé de location, assistant de gestion etc

Objectifs :

- Mieux appréhender le contexte juridique et technique d'un sinistre dégât des eaux
- Optimiser les procédures internes et sécuriser la responsabilité de l'administrateur de biens
- Maîtriser la déclaration du sinistre en s'assurant du respect de la procédure

Pré-requis :

- Notions en gestion locative
- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Apports théoriques et pratiques

Exemples concrets

Cas « fil rouge » développé au cours de la journée

Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Contenu détaillé de la formation :

Déterminer le cadre juridique et contractuel dans le cadre d'un dégât des eaux

- Prendre en compte la mission de l'administrateur de biens et la loi Hoguet
- Connaître le rôle de l'assureur et du courtier d'assurance
- Mise au point sur les liens assureur / courtier/ assuré / administrateur de biens

Identifier les garanties d'assurance dans le respect de la mission de l'administrateur de biens

- Panorama des différentes typologies de contrats d'assurance
- Rédiger la déclaration de sinistre selon le type de contrat d'assurance :
 - L'assurance tous risques chantier (TRC)
 - L'assurance Dommage Ouvrage (DO)
 - L'assurance Biennale ou Décennale
 - L'assurance multirisque immeuble (MRI)
 - L'assurance multirisque habitation (MRH)
 - L'assurance propriétaire non occupant (PNO)
 - L'assurance décès invalidité (DI)

Assurer la mise en oeuvre des garanties dans le cadre d'un dégâts des eaux

- Retour sur la gestion du sinistre et les solutions de recours
- Identifier les méthodologies d'entreprise permettant de capitaliser sur les points essentiels
 - Reconnaître le responsable du sinistre
 - Déterminer les circonstances du sinistre
 - Evaluer les dégâts relatifs au sinistre
 - Evaluer les dommages directs et indirects du dégât des eaux
- Appréhender les procédures de déclaration
- Appréhender les modes opératoires
- Mise au point sur les documents administratifs et la gestion du dossier
- Assurer le suivi de la déclaration

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)